

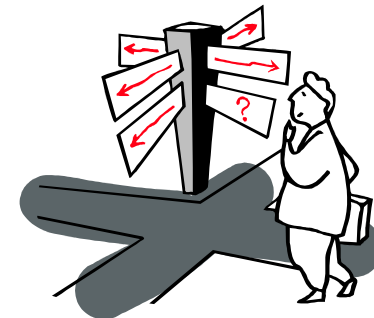
# ALERTISSIMO

la *hotline* spécialisée RH

Parce que nous sommes **experts** en gestion des ressources humaines, nous vous proposons une formule d'**abonnement** originale...

...sous forme d'une présence à distance permanente.

- Parce qu'il est aujourd'hui difficile de se retrouver dans les dédales d'une législation sociale de plus en plus complexe .
- Parce que vous souhaitez consolider vos décisions.



**Nous ne nous contentons pas  
d'apporter une simple réponse  
technique à votre question,**

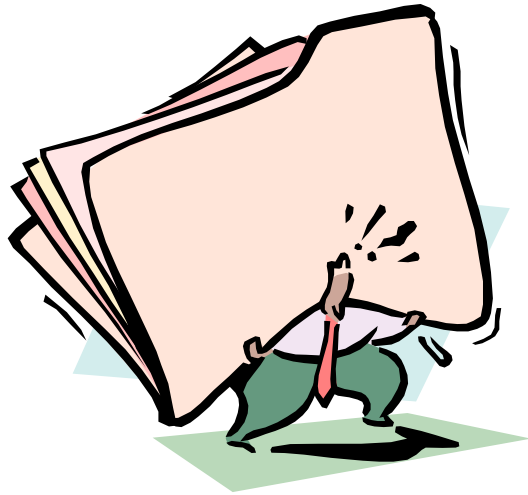
**MAIS** *nous en analysons les enjeux  
cachés afin de vous proposer une  
approche transversale limitant le risque  
de tension ou de conflit.*



# Notre valeur ajoutée :

- ✓ La réactivité : plus besoin d'un rendez vous: un simple mail ou appel téléphonique.
- ✓ Un coût forfaitaire limité quelque soit les besoins sans engagement de durée.
- ✓ Une approche transversale et pragmatique des problèmes au carrefour du Droit, de l'Organisation et du Management des hommes et des femmes.
- ✓ Une compétence née de la connaissance de l'entreprise, de l'intégration des spécificités des conventions collectives, de la connaissance du milieu judiciaire.

Diminuer votre charge de travail pour vous consacrer exclusivement sur les tâches productives !



Et gagnez en temps et en réactivité !

# Nos domaines d'intervention

- ✉ Organisation du temps de travail
- ✉ Contrat de travail (conclusion, modification, rupture)
- ✉ Représentants du personnel (élections, réunions)
- ✉ Relations avec les organismes sociaux
- ✉ Politique salariale (rémunération, classification)
- ✉ Application de la convention collective
- ✉ Gestion des conflits et médiation
- ✉ Clarification des missions

# Nos réponses au quotidien



## **1 - QUESTIONS TECHNIQUES sur le droit social ?**

(organisation du travail,  
application du de la  
convention collective,  
contrat de travail,  
ruptures du contrat de  
travail, représentants du  
personnel, durée du  
travail)

ASSISTANCE  
TECHNIQUE  
=  
réponses en  
temps réel par  
téléphone, fax ou  
em@il.

# Nos réponses au quotidien



## 2 - Accès aux informations stratégiques ?

(minima sociaux, modifications de conventions collectives, etc...)

VEILLE  
PERSONNALISEE

=

Flash mensuel  
par courrier ou  
em@il

# Nos réponses au quotidien



## **3 - Recherche de documents type ou procédures ?**

(contrats de travail, licenciement, classification des postes de travail etc...)

**ENVOI EXPRESS**  
de formulaires ou  
de matrices  
préétablis

# Nos réponses au quotidien



## **4 – Mission d'externalisation de la fonction RH ?**

(mise en œuvre et suivi des compteurs de modulation,, tableaux de bord de pilotage d'activité, prévention des risques professionnels, classification des postes, audit social de conformité...)

**ACCOMPAGNEMENT  
SUR SITE**

# Notre positionnement

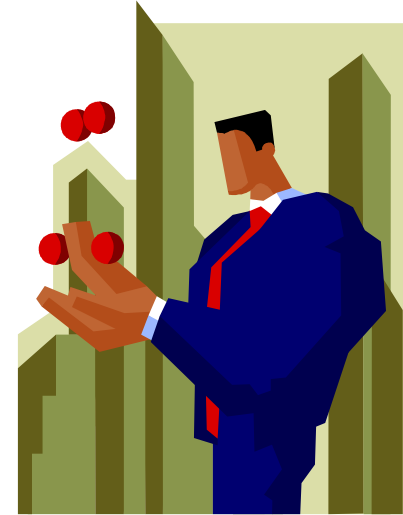
Nous intervenons **en complément** des conseils spécialisés, avocats ou experts comptables, et en appui des vos ressources internes.



Notre maître-mot : **la réactivité**. Rapide et fiable, notre prestation constitue une vraie alternative à des processus plus lourds, car nous saurons toujours vous conseiller l'approche la plus adaptée à la situation.

## **Notre engagement :**

Vous assurer, en temps réel, la délivrance d'une information fiable, actualisée et qui prend en compte le contexte propre à votre entreprise.



## **Notre différence :**

- Nous cherchons systématiquement à comprendre l'origine et les conséquences directes et indirectes d'une réponse à un questionnement.
- Notre expertise juridique en droit social ne vient qu'en appui de votre interrogation qui relève du champ du management et de l'organisation.

# Quelques exemples

- Puis-je refuser ou reporter un congé de paternité alors que le salarié ne m'a pas prévenu ?
- Comment concilier le nécessaire investissement temps de mon salarié avec la contrainte de la durée légale ?
- Comment motiver financièrement mes collaborateurs sans que ma décision ne devienne un acquis ?
- Le trajet fait-il partie du temps de travail ?
- Quelle attitude dois-je avoir vis-à-vis d'un salarié qui arrive en retard régulièrement ?
- Comment m'assurer de la bonne application de la classification des emplois ?

# Nos modalités d'intervention à la carte

MODULES	Modul'o 1	Modul'o 2	Modul'o 3
<b>Veille sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention collective</li> <li>• Lois, décrets, règlements</li> <li>• Instructions URSAFF, MSA et DDT</li> </ul>	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓
<b>Permanence téléphonique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance banque de données informatisées</li> <li>• Contact téléphonique à tout moment</li> </ul>	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓
<b>Communication de matrices sur demande</b>	✓	✓	✓
<b>Réunion de travail au cabinet</b>	✓	✓	✓
<b>Accompagnement sur site</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 journée par trimestre</li> <li>• 1/2 journée par mois</li> </ul>		✓	✓

# Nos autres domaines d'expertise

- ✓ Gestion des emplois et des compétences
- ✓ Évaluation des hommes et des organisations
- ✓ Organisation du travail
- ✓ Prévention des risques professionnels
- ✓ Droit du travail
- ✓ Médiation et résolution de conflits
- ✓ Conduite de projets
- ✓ Diagnostic stratégiques des PME
- ✓ Plan Marketing

- 
- Dominique Ysnel
  - Bernard Henry
  - Jean Delorme
- [contact@eetd.fr](mailto:contact@eetd.fr)

06 85 67 62 07

06 07 56 78 83

06 72 09 23 42

Rue Léonard de Vinci  
Centre d'Affaires Kerscoff – 29600 Morlaix  
Tél. : 02 98 15 11 33 – Fax : 02 98 63 95 28  
[www.eetd.fr](http://www.eetd.fr)



Entreprise  
& Développement  
Architectes de vos compétences